



Fédération Française d'Esgrime

LIGUE D'Auvergne D'ESCRIME



Correspondance à adresser à : Gerard DULIN
23 RUE J.PH. RAMEAU
63800 COURNON
☎/Fax 04.73.77.83
gdulin@wanadoo.fr

cournon le 25 septembre 2005

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 SEPTEMBRE A VICHY

Etaient représentés les clubs et comités départementaux suivants :

ALLIER

- club de MONTLUCON → M. NARGEOLLET
- club de MOULINS → M. DEREURE
- club de VICHY → M. RONDINE
- club de CUSSET → Mme MARTINEZ – M.TILLIER
- comité départemental →

CANTAL

- club d'AURILLAC → Me FREYSSINIER
- club de MONTSALVY →
- comité départemental → Me CHEYROUSE

HAUTE LOIRE

- club d'YSSINGEAUX → Me SANSANO
- club les CADETS DU VELAY → M. LAMARCADE
- club de MONISTROL SUR LOIRE → M. POINAS
- club de STE SIGOLENE → Mme. DOYEN
- comité départemental → M. SAIGNOL

PUY DE DOME

- club du STADE CLERMONTOIS → M. CHOY – Me. MAGE
- club de MOZAC → Mme. FLEURY
- club de CHAMPEIX → Mme. BELLANGER – Me. BELLANGER
- club de CHAMALIERES → M. CAROFF – M. DELORME
- club d'ORCET → Mme. ROUX – Mme. JAMOT
- club de COURNON → Mme DUREISSEIX – Me. DUREISSEIX – Me. REAU – M. MOLLE
- club d'ISSOIRE → Mme. LAPEYRE
- comité départemental → M. PENET

Siège social : Maison des Sports, place des Bughes, -63000 CLERMONT FERRAND

Autres participants :

- CTS . – Me LARTIGUE - MM. TAUVERON – GUILLOT

Excusés :

- Me. METAIS – M. DEGEORGES – Me RUDEL – M. DULIN

Personnalités invitées présentes :

- M. BARILLET Directeur Régional jeunesse et sports.
- M. GOURLIER Adjoint au maire de VICHY chargé des sports.
- M. MILLET représentant du CROS Auvergne.
- M. SABATIER représentant de la F.F.E.

Le quorum étant largement atteint (84 voix sur 93 possibles) , le Président de la ligue d'auvergne d'escrime ouvre l'assemblée générale et présente à l'assemblée les personnalités.

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée approuve à l'unanimité des présents la modification du règlement intérieur de la ligue conformément à la proposition du Président et à la décision de la réunion du comité directeur du 12 / 06 / 2005 :

ARTICLE 4 : Le nombre de candidats d'un même club ne pourra dépasser 4 personnes.

Adopté à l'unanimité des présents.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Rapport moral et compte rendu d'activité par le Président :

- C.R. en annexe ainsi que l'état des effectifs 2004 / 2005.

Adopté à l'unanimité des présents.

Rapport du Trésorier M. MOLLE :

- Présentation des résultats de la saison 2004 / 2005
- Le prévisionnel 2005 / 2006
- Les tarifs pour la saison 2005 / 2006

Pièces en annexe.

Adoptés à l'unanimité par les présents. L'assemblée donne également son accord pour l'ouverture éventuelle d'un compte bancaire à la place du compte postal pas toujours facile à gérer.

COMPTE RENDU DU C.T.S.

En annexe compte rendu de Me. LARTIGUE et résultats sportifs de la saison écoulée ainsi que son programme pour 2005 / 2006

COMMISSION D'ARBITRAGE :

M.BESSON excusé a transmis un courrier qu'expose Me. MAGE par lequel il demande plus d'information et surtout plus de célérité dans la transmission des modifications suite aux formations et examens.

M.SABATIER précise que la Fédération remet à jour les règlements concernant l'arbitrage et que ceux-ci seront bientôt disponibles sur le site fédéral.

COMMISSION D'ARMES :

M. PENET n'a pas d'informations nouvelles depuis la réunion de la commission et du dernier comité directeur.

Le Président insiste sur les difficultés d'organisation des sorties collectives, travail qu'assure entièrement M.PENET ainsi que M.MOLLE pour la partie règlement.

QUESTIONS DIVERSES ET D'ACTUALITE.

Licences :

- M. MOLLE expose les modifications concernant la prise des licences et regrette la faible participation des clubs à la réunion d'information du 10 / 09 / 2005.
- Il est fait rappel qu'il ne doit pas être fait de demande de licences sans fourniture préalable d'un certificat médical autorisant la pratique sportive dans un club.
- La première demande comportant obligatoirement les trois dirigeants du club ce qui constitue l'affiliation.

Couvert pédagogique : l'imprimé est sur le site de la ligue et doit nous parvenir immédiatement.

Journée de l'arbitrage :

- fixée par la F.F.E. au samedi 24 / 09 / 2005 après midi
- l'E.T.R. après sa réunion du 17 / 09 / 2005 propose que cette journée soit faite au niveau départemental afin de diminuer les coûts de transports : accord de l'assemblée.
- Un responsable est désigné par département :
 - o ALLIER : Me. MOREAU
 - o CANTAL : Me. FREYSSINIER
 - o HAUTE LOIRE : Me. SANSANO – Me. SEGA
 - o PUY DE DOME : Me. LARTIGUE – Me. MAGE

L'E.T.R. souhaiterait que cette journée nationale soit repoussée à une date plus tardive la saison prochaine car les jeunes escrimeurs bien souvent n'ont pas encore repris leur activité sportive depuis assez longtemps fin septembre.

MODIFICATIONS DES ZONES :

- La nouvelle organisation des zones ne semble pas donner satisfaction aux clubs et aux maîtres d'armes.
- L'argument d'un niveau faible au fleuret dans la zone proposée étant l'argument principal sans considérer le problème des distances de déplacement encore accrues.
- Ils proposent la zone suivante : LYONNAIS, BOURGOGNE, LIMOUSIN, AUVERGNE.

ASSEMBLEE ELECTIVE COMPLEMENTAIRE

Etaient à pourvoir 12 places pour les féminines et 4 place pour les hommes.

- deux candidatures : 2 élus :
 - o MM. GUILLOT (74 voix sur 84 exprimées) et RONDINE (82 voix sur 84 exprimées) tous les deux du club de VICHY.

INTERVENTIONS DES PERSONNALITES :

Toutes prennent note de l'augmentation importante des licences et des problèmes de recrutement des maîtres d'armes.

Nos remerciements à la ville de VICHY pour le verre de l'amitié qui cloture notre assemblée générale.

RECOMPENSES :

- Est remis à M. Jean Paul SABATIER une épée de mousquetaire ainsi que des objets en verre soufflé à Mme. SCHEMITH en signe de reconnaissance pour leur action durant dix ans à la direction de la ligue.
- M. BARILLET remet également en récompense de sa carrière de bénévole la médaille d'argent de la jeunesse et des sports à Mme. SCHEMITH.

Toutes nos félicitations et nos remerciements pour leur action de la part de la LIGUE D'ESCRIME D'Auvergne.

Le secrétaire adjoint

Le Président